

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2025

PRESENTS :

Président : Antoine MARTINEZ

Secrétaire : Claude VASSEUR

Philippe LAGARDE, Cédric LAVABRE, Sylviane GUILLEM, Maud CHEVALIER

Excusés :

Carine CADILLAC pouvoir à Antoine MARTINEZ

Nicolas HERNANDEZ pouvoir à Philippe LAGARDE

Absents : Sandra HEINRICH, Anne PEREZ, Laetitia KLEYKENS, Josette AILLOUD,
Amandine RIOU, Capucine DOMINGUEZ, Laurent HANDCHUMACHER,

Lors de la première réunion (CM du 10/04/2025) le quorum n'ayant pas été atteint (car le Maire se retire au moment du vote), ces questions ont fait l'objet d'une seconde convocation (sans condition de quorum).

(Pour ces points de l'ordre du jour, le maire ne prend pas part au vote.)

1 - Vote du compte administratif 2024 du budget principal

Le compte administratif 2024 fait apparaître le résultat suivant

Section de fonctionnement	prévisions	réalisations
Dépenses	1 190 664.00 €	749 845,32 €
Recettes	1 190 664.00 €	1 218 520,53 €

Soit un excédent de fonctionnement de : 468 675,21 €

Section d'investissement	prévisions	réalisations
Dépenses	828 758.00 €	259 933,41 €
Recettes	828 758.00 €	75 377,48 €

Soit un déficit d'investissement de : - 184 555,93 €

Délibération adoptée à l'unanimité

2 - Affectation du résultat 2024

Il est proposé d'affecter le résultat 2024 au budget primitif 2025, comme suit :

- ⇒ 468 675,21 € en recettes de fonctionnement, au compte 002 « excédent antérieur reporté »
- ⇒ 184 555,93 € en dépenses d'investissement, au compte 001 « déficit antérieur reporté »

Délibération adoptée à l'unanimité

Le maire

Le secrétaire